

GESTION de FORTUNE

Le magazine de la gestion privée

Juillet 2021 - France/Bel./Lux. : 9,90 €
gestiondefortune.com - 30^e année

Guide de la gestion thématique



En partenariat avec
 Quantalys

Édition 2021

MÉTHODOLOGIE

COMMENT LIRE CES FICHES ?

Code ISIN - Il permet de rechercher le fonds sur les principales bases de données et d'effectuer des ordres d'achat et de vente.

Indice de référence - Il s'agit de l'indice auquel sont comparées les performances du fonds. Il donne une idée de l'objectif de gestion poursuivi par le gérant.

Catégorie Quantalys - Il s'agit de la catégorie dans laquelle Quantalys classe le fonds, permettant de comparer entre eux des fonds ayant un objectif d'investissement similaire.

Notation Quantalys - La notation Quantalys est calculée tous les mois en utilisant des données sur les 3 dernières années. Le calcul est effectué au sein de chaque catégorie notable et prend en considération trois critères d'analyse de la performance : l'alpha du fonds par rapport à l'indice de sa catégorie, le beta du fonds (décomposé en beta haussier et beta baissier) et l'alpha du fonds par rapport à sa recombinaison statistique. La notation comprend 5 étoiles distribuées également (par tranche de 20 %).

Profil de risque - Il permet de situer le fonds dans sa catégorie, chaque fonds ayant un indicateur qui lui est propre sur une échelle qui va de 1 (moins risqué) à 7 (plus risqué).

Indice de référence Quantalys - Il s'agit de l'indice de référence que Quantalys attribue à la catégorie.

Process de gestion - Ils permettent de mieux comprendre comment l'équipe de gestion fonctionne au quotidien, sélectionne, achète et vend les titres du portefeuille. Certains gérants ont recours à des outils de couverture qui constituent un élément important notamment lorsque les marchés sont orientés à la baisse. Ils peuvent alors se couvrir contre la baisse d'un secteur, d'un marché, d'une devise...

Performances - 1, 3 et 5 ans sont les trois grandes périodes généralement retenues pour juger de la régularité de la performance d'un support. Sauf indication contraire, les données présentées sont nettes de frais de gestion.

Performance annualisée - Elle constitue un indicateur pertinent pour les investisseurs capables de respecter la durée d'investissement recommandée par le promoteur du fonds.

Volatilité - Elle fournit une indication sur l'amplitude des variations de la valeur liquidative du support.

Ratio de Sharpe - Le ratio de Sharpe a pour numérateur la surperformance du fonds par rapport au taux sans risque (Quantalys utilise l'Eonia comme taux sans risque) et pour dénominateur le risque du fonds (mesuré par l'écart-type de ses rendements mensuels). Dans le cas où le fonds a généré une surperformance par rapport au taux sans risque (et donc où le ratio de Sharpe est positif), plus le ratio de Sharpe est élevé, meilleur a été le fonds.

Capi/Distri - Un fonds peut réinvestir ses revenus (dividendes ou coupons), il sera alors qualifié de fonds de capitalisation (car il capitalise les revenus) ou bien les distribuer aux porteurs de parts une

DISCLAIMER

Données actualisées au 31 mai 2021 sauf indication contraire. Les résultats passés ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constants dans le temps. Les fonds mentionnés peuvent présenter un risque de perte en capital. Le contenu de ce document ne constitue ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement et ne constitue en aucun cas un élément contractuel. Un investissement dans un produit financier ne doit être fait qu'après une lecture attentive du prospectus et des autres documents réglementaires d'information.

Des copies des documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs à chaque part spécifique, du prospectus et des derniers rapports périodiques sont disponibles sans frais auprès des sociétés de gestion.

ou plusieurs fois par an sous forme de dividendes ou de coupons, il sera alors qualifié de fonds de distribution (car il distribue ses revenus).

PEA - Les fonds éligibles au PEA peuvent être logés dans un Plan d'Epargne en Actions. Ils doivent pour cela satisfaire à certains critères, notamment être exposés à hauteur d'au moins 75 % à des actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Union européenne.

PEA PME - Les fonds éligibles au PEA PME peuvent être logés dans cette enveloppe fiscale privilégiée dans la limite de 75 000 € de versements.

Date de création du fonds - Lorsqu'il s'agit de fonds de création récente, les indications concernant les performances seront naturellement moins pertinentes que pour ceux disposant d'un historique conséquent.

Frais - Les frais encourus sont des informations souvent négligées par les investisseurs d'où notre volonté de les faire figurer dans ces fiches. Il s'agit de frais maximum, certains pouvant être revus à la baisse du fait des pratiques de gestion ou de la capacité de négociation de l'investisseur auprès de son intermédiaire.

Actif net global du fonds - L'actif d'un fonds est égal à la valeur liquidative à une date donnée multipliée par le nombre de parts ou d'actions du fonds.

Comportement - Il s'agit de l'analyse du comportement passé du fonds en fonction des tendances de son marché, de très baissier à très haussier, sur 60 mois. Le classement moyen du fonds pour chaque tendance de marché permet de le considérer comme très bon (déciles 1 et 2), bon (déciles 3 et 4), moyen (déciles 5 et 6), mauvais (déciles 7 et 8) ou très mauvais (déciles 9 et 10).

NA : Non applicable NC : Non communiqué

CODE COULEUR

Fonds actions



Fonds flexibles



Covéa Actions Solidaires

Société de gestion: Covéa Finance
Code ISIN: FROO10535625 (Part C)
Indice de référence: Aucun indice
Catégorie Quantalys: Actions Zone Euro
Noms des gérants: Jacques-André Nadal – Samir Ramdane
 – Sébastien Duros
Site internet: covéa-finance.fr

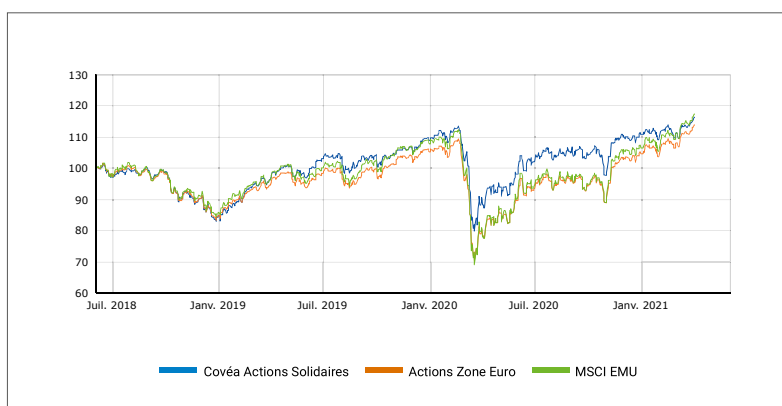
NOTATION QUANTALYS



PROFIL DE RISQUE



Historique base 100 sur 3 ans



Process de gestion:

La stratégie s'appuie sur la construction d'un univers de valeurs éligibles à partir de la notation extra-financière des émetteurs réalisée par l'équipe d'analystes ESG. Le fonds est exposé à 75% minimum aux actions de la zone euro (dont 50% minimum émises par des sociétés ayant leur siège social en France), de grandes, moyennes, et petites capitalisations. Le fonds investit au minimum 75% de son actif en titres éligibles au PEA. Sur la partie Solidaire, le fonds investit entre 5 et 10% de son actif dans des titres non cotés de structures solidaires d'utilité sociale. Il peut investir également jusqu'à 10% de son actif dans des OPC solidaires de droit français. Les investissements solidaires sont en permanence compris entre 5% et 20% de l'actif.

PERFORMANCES

Performances cumulées

	Fonds	Catégorie
Perf. YTD	9,54%	13,09%
Perf. 1 an	23,67%	32,12%
Perf. 3 ans	22,51%	19,47%
Perf. 5 ans	42,51%	41,41%

Performance annuelle

	Fonds	Catégorie
2020	1,69%	-0,52%
2019	28,22%	23,86%
2018	-12,93%	-14,09%
2017	12,71%	11,44%

Données 3 ans

Perf. annualisée	7,00%	6,11%
Volatilité	17,76%	20,39%
Sharpe	0,39	0,32

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Devise	EUR
Type	FCP
Capi/Distri	Capitalisation
PEA / PEA PME	Oui / Non
Date de création	09/11/2007

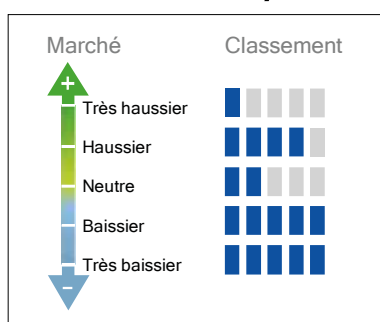
Frais maximum

Courants	1,60%
Gestion	1,90%
Souscription	1%
Rachat	0%
Surperformance	Aucun

Encours

Actif net global	39 M€
------------------	-------

Baromètre Quantalys:



Covéa Actions Solidaires

Combiner performances et lien social

Samir Ramdane

Responsable de l'équipe Gestion
OPC Actions Europe chez Covéa Finance



Quelles sont les principales caractéristiques du fonds Covéa Actions Solidaires ?

Labellisé ISR et en cours d'obtention du label Finansol, le fonds Covéa Actions Solidaires est investi à 75% au minimum en actions de la zone euro sur des thématiques sociales et responsables. Plus précisément, il a pour objectif de promouvoir le lien social grâce à des investissements qui favorisent la création d'entreprise et la réinsertion. Créé en 2007, il était précédemment investi sur des thèmes liés exclusivement aux ressources humaines. Désormais ouvert à l'ensemble des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, il dispose d'un univers d'investissement plus large.

Comment délimitez-vous cet univers d'investissement ?

Grâce à l'analyse extra-financière « best in universe » retenue, nous définissons un univers investissable. Conformément aux exigences du label ISR, nous excluons les 20% d'entreprises qui ont obtenu les notes les plus basses. Ensuite, nous nous intéressons en priorité aux valeurs qui obtiennent une notation moyenne positive après l'analyse rigoureuse de tous les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Notez enfin que nous sommes actifs dans le champ de l'engagement actionnarial : nous exerçons systématiquement nos droits de vote en assemblée générale et interagissons régulièrement avec les équipes de direction des entreprises.

Procédez-vous à des exclusions systématiques ?

Oui, conformément à la politique d'exclusion définie par Covéa Finance, nous pratiquons certaines exclusions normatives, sectorielles et thématiques. Les exclusions thématiques concernent les entreprises ayant recours au charbon pour produire de l'énergie ou dans le cadre de leur activité. Ces exclusions se font selon certaines conditions et avec des seuils d'activités liés au charbon qui sont progressivement abaissés. Les exclusions sectorielles concernent les entreprises qui produisent du tabac, ainsi que celles qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur des jeux d'argent. Enfin les exclusions normatives concernent les entreprises qui sont impliquées dans les armes controversées, à savoir les armes à sous-munition, les mines antipersonnel et les armes bactériologiques et / ou chimiques.

Comment sélectionnez-vous les valeurs du portefeuille ?

Nous nous appuyons sur nos perspectives économiques et financières qui définissent, trois fois par an, nos orientations de gestion mais aussi sur une équipe de recherche, composée de 23 personnes qui sont dédiées aux analyses macroéconomiques, quantitatives et financières. L'équipe de gestion est par ailleurs composée d'une douzaine de gérants/analystes dédiés aux marchés d'actions européens. Riches de toutes ces ressources, nous procédons à >>>

Covéa Actions Solidaires

»» une analyse fondamentale classique qui couvre les aspects financiers et stratégiques pour construire le portefeuille. Celui-ci compte actuellement 44 lignes auxquelles il faut ajouter une position dans un OPCVM monétaire ISR qui nous permet de gérer au mieux nos positions d'attente en trésorerie.

Quelle est votre allocation d'actifs actuelle ?

Près de 65 % de l'actif du fonds est investi en actions françaises, le solde est déployé sur les autres marchés européens à l'exception de 5 à 10 % de l'actif qui sont dédiés aux titres non cotés de structures solidaires d'utilité sociale.

Comment sélectionnez-vous ces structures d'utilité sociale ?

Nous les sélectionnons en fonction de leur objet : il est impératif qu'elles favorisent la cohésion sociale, en permettant l'insertion, par le travail ou l'habitat en particulier, de personnes en situation de difficultés économiques.

Est-ce par le biais du logement et de l'activité professionnelle que vous appréhendez la notion de réinsertion ?

Effectivement, la réinsertion passe par un toit décent, c'est à dire un logement, mais aussi par un métier ou un projet d'entreprise. De l'abbé Pierre au professeur Muhammad Yunus, le lauréat du prix Nobel de la paix qui a déployé et démocratisé la notion de microcrédit depuis le Bangladesh, les idées ne manquent pas pour initier des processus de réinsertion.

Les institutions de microcrédit sont présentes dans le fonds ?

L'intérêt du microcrédit a été démontré : il n'y a en effet pas nécessairement besoin de beaucoup de capitaux pour démarrer une activité que ce soit, par exemple, dans le secteur de la coiffure ou dans celui du lavage de voiture. C'est pour cette raison que l'association pour le droit à l'initiative économique, l'ADIE, association à la fois pionnière et leader du microcrédit en France, fait partie des associations sélectionnées pour intégrer le fonds.

Quelles sont les autres associations sélectionnées ?

On peut citer le réseau France Active dont la mission est de favoriser la réussite des entrepreneurs en leur apportant conseils, financements et connexions avec de nombreux partenaires. Il y a également la SIDI ou Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement. Il s'agit d'un investisseur social qui émane de CCFD-Terre Solidaire et qui est également actif dans le domaine de la microfinance. Il vise à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables dans les pays du Sud et de l'Est par le renforcement d'activités économiques, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Les aspects solidaires sont-ils limités à ces participations ?

Non, nous pouvons également investir jusqu'à 10 % de l'actif dans d'autres fonds solidaires de droit français. La pondération des investissements solidaires est donc comprise entre 5 % et 20 %. Dans le cadre de ces allocations, nous sommes particulièrement attentifs aux problématiques de risque. Nous sélectionnons donc avec beaucoup de soin les associations dans lesquelles nous prenons des participations. Notamment, alors que l'encours du fonds progresse, nous veillons à ce que notre ratio d'emprise ne soit pas trop élevé. Plus précisément, nous nous refusons de détenir plus de 5 % du capital d'une association. Dès lors, il nous faut diversifier cette poche.

Dans combien d'associations êtes-vous actuellement investis ?

Nous en avons actuellement cinq en portefeuille. Celles-ci nous permettent de garder un lien fort et direct avec une réalité qui, in fine, ne touche que rarement les sociétés cotées. Ce lien, la plupart des fonds strictement ISR ne savent pas l'appréhender. D'autres partenaires associatifs devraient suivre prochainement, notamment dans le champ des aspects sanitaires et de l'accès aux soins pour les personnes en grande difficulté. ●